

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 27 février 2023

OBJET :
Créances éteintes.
N° Délibération : 2023/D004

Membres en exercice :	44	Votants :	24
Etaient présents :	23	Abstentions :	00
Pouvoirs :	01	Contre :	00
Etaient excusés :	07	Pour :	24
Etaient absents :	14		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en créances éteintes pour un montant total de 142,71 € TTC.

Monsieur FABRE Bertrand :

- Titre 126/2022 pour un montant de 142,71 € TTC.

Monsieur le Président propose l'admission en créances éteintes au compte 6542 pour un montant total de 142,71 € TTC.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 15 mars 2023.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER